



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**N° 2025-02-98**

**Portant création provisoire d'une réglementation de circulation  
Rue de la Paix à Saint André de Sangonis.**

Le Maire de la commune de SAINT ANDRE DE SANGONIS,

**Vu** les articles L 2213 et L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Route et notamment ses articles R 411, R411-8, R 411-25 et R 417-6 en matière de circulation et de stationnement sur la voie publique,

**Vu** le Code Pénal notamment son article R 610-5,

**Vu** l'instruction ministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24 Novembre 1967,

**Vu** la demande déposée par la CCVH concernant les travaux de branchement eau potable et eaux usées dans la Rue de la Paix, 34725 Saint André de Sangonis,

**Considérant** qu'il convient de prendre toutes dispositions pour assurer le bon déroulement de ces travaux,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Du mercredi 07 juillet 2025 au jeudi 07 aout 2025, la circulation sera interdite dans la rue de la paix, 34725 Saint André de Sangonis. La matérialisation de cette interdiction ainsi que l'affichage du présent arrêté seront mis en place et entretenus par le demandeur 48 h avant le début des travaux.

**ARTICLE 2** : Le balisage, la signalisation des piétons et des automobilistes seront à la charge des Service Techniques de la Mairie.

**ARTICLE 3** : Tout véhicule en infraction sera verbalisé et mis en fourrière.

**ARTICLE 4** : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gignac, M. le Chef de service de Police Municipale, M. Eric RANG Directeur du pôle Technique ainsi que tous les personnels placés sous leurs ordres, sont chargé chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Au demandeur : CCVH
- Au Chef de Service de la Police Municipale
- A la Gendarmerie de Gignac
- Au service urbanisme - Mairie de Saint André de Sangonis
- Au service technique - Mairie de Saint André de Sangonis
- Au Centre de Secours des Pompiers - caserne de Gignac

*Fait à Saint André de Sangonis, le 30 juin 2025*

**Jean Pierre GABAUDAN,  
Maire**

